

REVUE DE PRESSE du 16 mai 2013

QUAND LE DOPAGE RESTE UN MYSTERE...

LaPresse.ca-9 mai 2013

Les Américains croient massivement (97%) aux effets négatifs rattachés à la consommation de stéroïdes, mais seulement une fraction de la population (19%) semble considérer comme un véritable problème le recours aux drogues de performance par les élèves de niveau secondaire.

Voilà l'une des nombreuses conclusions tirées d'une vaste étude intitulée *The American Public's Perception of Illegal Steroid Use* (La perception des Américains sur l'usage illégal des stéroïdes) et dont les résultats ont été rendus publics la semaine dernière à New York.

Le sondage, élaboré par des chercheurs de l'Université du Massachusetts à Boston et financé en partie par le Temple de la renommée du baseball, révèle notamment le manque de sensibilisation des Américains envers l'utilisation potentielle de produits illicites par les adolescents.

Selon cette étude, les Américains considèrent l'alcool (55%), l'intimidation (52%), l'obésité (50%), la marijuana (46%), les maladies transmises sexuellement (35%), les troubles de l'alimentation (27%) et la cocaïne (25 %) comme des irritants majeurs qui touchent la jeunesse.

En comparaison, seulement 19% des personnes interrogées ont identifié la consommation de stéroïdes comme un problème potentiel important dans la vie des adolescents.

«Il existe un écart considérable entre les connaissances et les croyances des Américains sur les stéroïdes et leur perception qu'il puisse s'agir d'un fléau pour les jeunes», a dit le docteur Gary Siperstein, directeur du Centre pour le développement social et l'éducation de l'Université du Massachusetts à Boston.

Parmi les autres révélations de l'étude de l'Université du Massachusetts, on constate que seulement 17% des Américains croient que le recours aux stéroïdes constitue un problème important chez les athlètes de niveau secondaire, contre 46% pour les athlètes collégiaux et 63% pour les athlètes professionnels, comme les joueurs du baseball majeur.

«Les résultats de l'étude démontrent que les stéroïdes et les autres drogues de performance demeurent un mystère pour le public américain», a constaté Jeff Idelson, président du Temple de la renommée du baseball.

Une chose dont les Américains sont certains : 94% croient que l'usage de stéroïdes dans un dessein non médical représente de la tricherie.

Au cours des 25 dernières années, les drogues de performance, comme les stéroïdes anabolisants, ont fréquemment défrayé la chronique en raison de leur utilisation par des athlètes professionnels, notamment au baseball majeur.

À ce sujet, les gens sondés (66%) croient que, rendue publique, la consommation de produits dopants par des athlètes professionnels peut influencer négativement les adolescents dans leurs choix ; seulement 13% pensent au contraire que cela provoque un effet dissuasif.

Pourquoi les élèves de niveau secondaire se laisseraient-ils tenter par les substances interdites ? Pour améliorer leurs performances sportives (43%), être plus forts (18%), se donner une plus belle apparence (10%), en raison de la pression exercée par les pairs (8%) ou pour améliorer leurs chances d'accéder à l'université (7%), toujours selon les répondants au sondage.

Parmi les quelque 16 millions d'élèves de niveau secondaire aux États-Unis en 2012, on estime que de 350 000 à 958 000 faisaient un usage illégal de produits dopants, d'après les données recueillies par les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies.

Le public américain s'imaginait visiblement que la tentation du dopage naissait au niveau universitaire, mais, comme disent les chercheurs de l'Université du Massachusetts à Boston, la course folle aux bourses d'études commence souvent très tôt chez les adolescents, d'où la tentation d'emprunter des raccourcis.

Aux fins de l'étude, la plus étendue du genre, la firme Gallup a mené des entrevues téléphoniques auprès de 1002 adultes (âgés de 18 à 96 ans) d'origines et de niveaux d'éducation variés qui vivent partout sur le territoire continental des États-Unis.

L'AMA INEFFICACE CONTRE LE DOPAGE

Le Point-11 mai 2013

L'Agence mondiale antidopage réunit ses instances dirigeantes ce week-end à Montréal pour trouver les moyens d'améliorer la lutte. L'Agence mondiale antidopage (AMA), qui réunit ses instances dirigeantes ce week-end à Montréal, se retrouve confrontée à la piètre efficacité de la lutte antidopage, qui dépense chaque année des millions de dollars en contrôles pour n'arriver qu'à 1 % de cas positifs. Certes, l'ennemi public numéro un, le cycliste américain Lance Armstrong, a fini par être démasqué, déchu de ses titres du Tour de France et totalement discrédité, avant tout grâce à la ténacité d'un homme, Travis Tygart, le patron de l'Agence antidopage américaine (USADA).

Mais au lieu de susciter un nouvel élan, la chute de l'ex-patron du peloton n'a fait que raviver de vieilles querelles souvent très personnelles et creuser les divisions entre la direction de l'AMA, le mouvement sportif emmené par le Comité international olympique (CIO) et les organisations antidopage gouvernementales. Si le cas Armstrong est réglé, un autre gros front, l'affaire Puerto, en Espagne, n'a toujours pas livré tous ses secrets et pourrait surtout ne jamais le faire. Le procès du Dr Fuentes, spécialiste en transfusions sanguines pour sportifs, vient de se solder par un nouveau camouflet infligé par la justice espagnole à

REVUE DE PRESSE du 16 mai 2013

l'AMA et aux autres parties civiles. Elles devront ainsi batailler à nouveau devant les tribunaux pour éviter que les quelque 200 poches de sang saisies en 2006 dans l'officine du médecin ne soient détruites avant de livrer l'identité de leurs mystérieux destinataires.

L'efficacité des programmes antidopage en cause

Mais la réalité principale de la lutte antidopage émane des statistiques. 243 193 échantillons de contrôles antidopage ont été analysés en 2011 et seulement 1,2 % ont présenté un résultat anormal. Ce qui signifie que moins de 1 % ont donné lieu à un contrôle positif (prononcé après vérification que l'athlète ne souffrait pas d'un éventuel problème médical ou ne disposait pas d'une autorisation d'usage d'un produit à des fins thérapeutiques).

Entre 2007 et 2011, c'est pourtant 1,2 milliard de dollars qui furent dépensés au total dans les contrôles, selon des estimations. Alors que le directeur général de l'AMA, le Néo-Zélandais David Howman, a maintes fois fait valoir que seuls les "dopey dopers" ("les dopés simples") tombaient dans les mailles du filet, une commission ad hoc chargée d'évaluer l'efficacité des programmes antidopage remettra ses conclusions au comité exécutif qui se réunit à huis clos samedi.

Une nouvelle approche indispensable

Cette commission, qui parmi ses membres compte le premier président de l'AMA, le Canadien Dick Pound, peu adepte de la diplomatie, devrait pointer ce qui ne va pas à tous les étages. Mais plusieurs au sein des fédérations sportives internationales, agacés par les montants engagés dans cette lutte et qui voudraient un engagement plus fort en faveur du développement de leurs sports, réclament surtout une nouvelle approche de la lutte antidopage. Ils comptent sur le prochain président de l'Agence pour l'insuffler alors que l'actuel patron, John Fahey, arrive à bout de cycle.

D'autant plus que le successeur de l'ancien ministre des Finances australien, qui sera choisi lors de la conférence sur le dopage dans le sport à Johannesburg mi-novembre, sera issu cette fois du monde du sport, comme le veut l'équilibre entre mouvement sportif et gouvernements qui composent à parts égales les instances dirigeantes de l'AMA. Comme candidat probable au poste, le nom du Britannique Craig Reedie, membre du CIO, est déjà régulièrement avancé. Si c'était le cas, l'AMA poursuivrait alors sa série de patrons anglo-saxons.

L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE S'AUTOCRITIQUE

Radio-Canada-12 mai 2013

L'ancien président de l'Agence mondiale antidopage (AMA) Richard Pound a remis un rapport qui critique les divers acteurs du milieu, dimanche, à Montréal.

Le rapport se penche sur les raisons pour lesquelles les programmes de contrôle semblent inefficaces à mettre la main sur les tricheurs.

Ses conclusions sont sévères. Le manque d'efficacité de la lutte antidopage n'est pas rattaché à des carences dans l'évolution de la science, mais est plutôt issu de l'absence d'efforts des partenaires. Efforts humains, moraux et financiers.

« La raison première du manque de succès apparent des programmes de contrôles n'a pas à voir avec la science », peut-on lire dans le rapport. « La science disponible aujourd'hui est robuste et fiable », même s'il y aura toujours des substances et méthodes non encore identifiées.

« Les vrais problèmes sont reliés à des facteurs humains et politiques : il n'y a pas d'appétit général pour entreprendre l'effort et faire la dépense nécessaire à un effort fructueux pour arriver à un sport sans dopage ».

L'Agence France-Presse a obtenu une copie du rapport « sans complaisance » de Pound, qui résulte d'une commission mise sur pied par l'AMA.

Le rapport déplore le travail des fédérations sportives, qui n'ont pas intérêt à attraper ceux qui se dopent, comme le manque d'indépendance des agences nationales antidopage. Il écorche aussi l'AMA, qui agace les différents acteurs du monde du sport d'élite, plutôt que de les réunir.

Depuis la création de l'AMA, les contrôles sont passés de 150 000 à 250 000 par an, mais le pourcentage d'athlètes déclarés positifs n'a pas augmenté. Moins de 1 % des tests donnent lieu à des résultats dits anormaux.

La commission recommande enfin que l'Agence demeure « une autorité internationale et indépendante de régulation » et non un prestataire de service. Elle devrait aussi avoir le droit de juger qu'un athlète, une fédération ou une agence ne respecte pas le Code mondial antidopage à tout moment, et avoir le pouvoir de lui imposer des sanctions temporaires.

Oui au cannabis « festif »

L'AMA entend également revoir ses normes quant à la consommation de cannabis par les athlètes pour un usage festif.

Le cannabis, en tant que relaxant et antidouleurs, figure sur la liste des produits interdits seulement en compétition, mais comme ses résidus restent dans l'urine pendant plusieurs semaines, il est à l'origine d'un grand nombre de contrôles positifs.

L'AMA veut ainsi augmenter le seuil à partir duquel un cas pourra être rapporté par un laboratoire antidopage, ce qui devrait entraîner une sensible diminution des cas, a précisé le directeur général de l'AMA, David Howman.

Avec cette mesure, l'AMA n'a pas l'objectif d'envoyer un mauvais signal, a fait valoir Dick Pound, mais de réduire la facture des

REVUE DE PRESSE du 16 mai 2013

contrôles et épargner du temps aux laboratoires.

En 2011, 445 cas de cannabis ont été rapportés, soit 8 % de l'ensemble des résultats anormaux enregistrés par les laboratoires antidopage.

DOPAGE. L'AMA VEUT REDUIRE LES CONTROLES POSITIFS AU CANNABIS : UN BON DEBUT, MAIS...

Le Nouvel Observateur-De Louise Pothier-13 mai 2013

Par Dorian Martinez (Psychologue du sport)

L'Agence mondiale antidopage a annoncé vouloir réduire le nombre de contrôles positifs au cannabis. En cause : le nombre de sportifs suspendus alors qu'ils n'avaient pas l'intention de tricher. Pour Dorian Martinez, psychologue du sport, l'Agence s'attaque à un vrai problème dans la lutte antidopage, mais ne va pas assez loin.

L'Agence mondiale antidopage (AMA) annonce par la voix de son directeur, David Howman, qu'elle souhaite réduire le nombre de contrôles positifs au cannabis. À l'heure des révélations sur l'affaire Armstrong et du système organisé qui a été dévoilé, on peut se demander pourquoi le cannabis est devenu une préoccupation de l'Agence.

1. Les contrôles positifs au cannabis décrédibilisent la lutte antidopage

Chaque contrôle positif au cannabis suscite de l'incompréhension de la part de l'opinion publique qui associe cette substance à une "drogue festive" plutôt qu'à un "dopant efficace".

D'ailleurs, beaucoup d'acteurs du monde sportif ne se privent pas pour se moquer des institutions antidopage quand il s'agit de cannabis. Après l'annonce des chiffres de l'AFLD qui placent le rugby en première position des sports les plus "positifs" aux contrôles antidopage, Mourad Boudjellal, président du RC Toulon, a commenté ironiquement cette annonce :

"Oui, le rugby est le sport le plus dopé... juste derrière le reggae."

Nul doute que la reprise médiatique des cas liés au cannabis ne crédibilise pas les institutions antidopage qui apparaissent comme zélées à l'égard des "petits contrevenants" et inefficaces à l'égard des "grands tricheurs".

2. Le cannabis est détectable très facilement et très longtemps

La particularité du THC (delta-9-tétrahydrocannabinol), principe actif du cannabis, est qu'il se fixe dans les tissus lipidiques (les graisses) et rediffuse ses métabolites actifs pendant plusieurs jours voir plusieurs semaines. Ainsi, un sportif peut être contrôlé positif longtemps après avoir fumé (ou avoir été exposé passivement à de la fumée) sans pour autant être sous l'effet du cannabis pendant l'épreuve sportive.

3. Comment savoir si le sportif a triché ?

Sur le plan de la législation antidopage, le cannabis appartient à la classe S.8 des cannabinoïdes ; à ce titre, il n'est interdit et recherché qu'en compétition. Dès lors se pose la question de la responsabilité du sportif contrôlé positif.

Était-il sous l'emprise de cette substance au moment de l'épreuve sportive, ou, a-t-on détecté les traces d'un usage festif ? À ce jour, la législation ne s'embarrasse pas de telles considérations puisque l'article 2.1.1. du Code mondial antidopage pose le principe de "responsabilité objective" qui dispose que les sportifs sont responsables de tout ce que l'on retrouve dans leur organisme.

Même si la législation est très stricte, la longue durée de détectabilité du cannabis pose problème. D'ailleurs, la "consommation festive" devient un argument de défense facilement utilisé par les avocats qui obtiennent très souvent des peines très réduites pour leurs clients (un à trois mois de suspension) quand il s'agit de contrôle positif au cannabis.

Cannabis et dopage : quel avenir ?

Au-delà des considérations personnelles que j'avance, l'Agence mondiale antidopage annonce qu'elle souhaite réduire le nombre de contrôles positifs au cannabis car les "tests coûtent cher et occupent trop de temps aux laboratoires". En 2011, 445 cas de cannabis ont été rapportés ce qui représente 8% de l'ensemble des résultats anormaux enregistrés.

Pour atteindre son objectif, l'AMA va considérablement relever le seuil actuel de 15 nanogrammes par millilitre d'urine à partir duquel un cas est considéré comme une infraction. Ce nouveau seuil sera plus de 10 fois supérieur à l'actuel puisqu'il sera fixé à 175 nanogrammes pour constituer une infraction. Ainsi, les autorités prédisent une diminution de 90% des cas positifs au cannabis.

On ne peut que se réjouir du fait que des sportifs qui ne sont pas dans une démarche de dopage ne soient pas contrôlés positifs. En revanche, on peut craindre que cette mesure ne soit qu'une étape vers la sortie définitive du cannabis des listes des interdictions.

Le cannabis, un vrai dopant

S'il est effectivement fréquent que le cannabis puisse être utilisé à titre "festif", mon expérience dans la prévention du dopage et l'écoute des sportifs m'a montré que le cannabis pouvait également être utilisé comme un véritable dopant... Utilisé comme tel, avec une dose "adaptée" à l'objectif de performance, il permet de réduire le stress, de se désinhiber, de focaliser son attention voir d'optimiser le relâchement musculaire et donc de courir plus vite. J'ai en effet reçu beaucoup de témoignages de sportifs (rugbyman, tennisman, athlètes, gardiens de but, etc.) qui utilisaient la cannabis pour améliorer leurs performances sportives.

Le cannabis doit donc rester interdit et recherché.

REVUE DE PRESSE du 16 mai 2013

Ce qu'il faut faire

En revanche, si l'Agence mondiale antidopage et les institutions veulent réduire le nombre de contrôles (et surtout de consommateurs !), il faut en priorité prendre deux mesures :

- Interdire le cannabis en et hors compétition.

En effet, la liste actuelle des interdictions place le cannabis (comme la cocaïne d'ailleurs) dans la catégorie des substances interdites en compétition. Ce qui envoie un très mauvais signal aux sportifs qui pensent pouvoir consommer sans crainte ces "drogues festives" en dehors des compétitions. Réduire mécaniquement les contrôles positifs est une bonne chose mais réduire la consommation des sportifs, notamment des plus jeunes, serait encore mieux !

D'autant que les experts s'accordent à dire que le THC est de plus en plus fortement dosé et donc de plus en plus nocif pour la santé. Pour cela, une interdiction claire nette et précise du cannabis permettrait d'envoyer un message limpide aux sportifs et donc de contribuer à la diminution des contrôles positifs... et de la consommation.

- Commencer la prévention de masse

Toutes les institutions sportives ont le mot prévention à la bouche mais ne font quasiment rien de concret et d'efficace en la matière. Seule la répression semble être de mise. Il y a quelques années, dans un centre de formation dont je tairais le nom, l'ensemble du groupe d'adolescents avait été contrôlé pour mesurer l'usage éventuel du cannabis par certains.

La direction voulait faire un exemple avec les éventuels fumeurs en les excluant. Seul problème : 100% des adolescents étaient positifs au cannabis ! Le "groupe" n'a pas été exclu et l'affaire est restée dans les murs de l'institution sportive en question. Tout cela pour démontrer que la répression, à elle seule, n'est pas la réponse et que l'usage du cannabis n'est pas rare.

Il faut donner beaucoup plus de moyens à la prévention en gardant à l'esprit qu'elle permet à terme de faire des économies. Embaucher systématiquement des psychologues spécialisés dans le champ sportif dans tous les centres accueillant des jeunes sportifs serait ainsi la bienvenue. Aussi, les chaînes de télévision qui ont l'obligation légale de participer à des programmes de prévention pourraient diffuser des spots d'information très courts et très explicites de ce type : "Cannabis et contrôles antidopage". Si l'objectif de réduire le nombre de contrôles positifs au cannabis sera automatiquement atteint par l'Agence mondiale antidopage, il faut désormais que les institutions sportives se fixent des objectifs ambitieux pour protéger la santé de leurs adhérents.

Ce n'est pas parce que l'on jette sa montre que le temps s'arrête. Attrapons les vrais tricheurs et... protégeons tous les sportifs !

GAUMONT S'EN EST ALLE

Sports.fr-13 mai 2013

Philippe Gaumont, ancien cycliste professionnel, est décédé ce lundi soir à l'âge de 40 ans selon l'agence de presse Belga. Victime d'un malaise cardiaque le 23 avril, il était depuis plongé dans le coma.

Le cyclisme a perdu l'un des siens. Lundi soir, Philippe Gaumont, ancien coureur professionnel, s'est éteint à l'âge de 40 ans, nous annonce l'agence de presse Belga. Le Nordiste, retraité en 2004, avait été victime d'un malaise cardiaque le 23 avril, à la veille de sa convocation à la commission d'enquête sénatoriale sur le dopage, et avait depuis été plongé dans un coma artificiel. Son état ne faisait état d'aucune amélioration ces derniers jours. Hospitalisé à Arras, le Nordiste y a poussé son dernier soupir vingt jours plus tard.

Gaumont était un personnage qui ne laissait guère indifférent. Passé professionnel en 1994, chez Castorama, c'est deux ans plus tôt qu'il s'était fait connaître en ramenant une médaille de bronze des Jeux de Barcelone, en 1992, à l'issue du contre-la-montre par équipes. Gros moteur, l'Amiénois décrocha son plus beau succès en 1997, sous les couleurs de Cofidis, sur les routes de Gand-Wevelgem. Il fut néanmoins vite rattrapé par les affaires, contrôlé positif à plusieurs reprises (1996, 1998, 1999). C'est à la suite de l'affaire Cofidis, suite au démantèlement d'un véritable réseau de dopage organisé, qu'il tira un trait sur sa carrière, en 2004. Il écopa même pour ces faits de six mois de prison avec sursis, début 2007.

Avouant ses écarts de conduite, notamment la prise d'EPO, d'hormones de croissance et d'anabolisants, Gaumont révéla devant le juge les pratiques illicites qui pullulent au sein du peloton. Un témoignage qu'il publiera en 2005 dans le livre Prisonnier du dopage, où il décrit un sport complètement médicalisé. Il essayait depuis de partager son expérience pour sortir le cyclisme de ses tourments.

DOPAGE : PROCES DE L'EX-PREPARATEUR PHYSIQUE DE PAU

Sport.fr-15 mai 2013

L'ex-préparateur physique de la Section paloise (Pro D2) et de la sélection d'Argentine de rugby, Alain Camborde, 52 ans, comparaît jeudi devant le tribunal correctionnel de Pau pour trafic de produits dopants.

REVUE DE PRESSE du 16 mai 2013

M. Camborde avait été renvoyé devant le tribunal pour "importation et détention de marchandises prohibées et exercice illégal de la profession de pharmacien", a précisé Caroline Parizel, substitut du procureur à Pau.

Trois autres personnes, des culturistes âgés de 24, 35 et 43 ans comparaissent pour les mêmes chefs, a-t-elle précisé.

En 2011, l'ex-préparateur dont l'établissement était fréquenté par des rugbymen de haut niveau, avait été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire alors qu'il commercialisait des compléments alimentaires, activité qu'il a été autorisé à poursuivre. Au siège de sa société, plusieurs produits, notamment du clenbutérol, une substance interdite en France utilisée pour faire fondre la graisse ou comme broncho-dilatateur, avaient été saisis.

Le même stéroïde anabolisant qui aurait été importé d'Espagne, a été retrouvé au domicile de chacun des quatre mis en examen ainsi que des seringues et des aiguilles, a précisé la magistrate.

"En revanche, il n'a pas été établi dans la procédure que ces produits ont été fournis à des sportifs de haut niveau", a-t-elle précisé.

Le défenseur d'Alain Camborde, Me Frédéric Bellegarde estime lui que son client a servi de "bouc émissaire".

"En 2011, suite à une dénonciation anonyme auprès des Douanes, on s'interrogeait sur le fait de savoir si mon client donnait des produits dopants aux joueurs qu'il avait en préparation".

"Le parquet a ouvert une enquête comme pour les plus gros trafiquants. Tous les joueurs de rugby qui étaient chez lui ont été entendus ou écoutés. Lui-même a été filé", a-t-il rappelé.

Mais, "ce n'est pas la réalité. En qualité de culturiste, il a pensé qu'il pouvait utiliser dans un cercle privé ces produits pour une meilleure musculature", estime-t-il.

M. Camborde est jugé alors que le milieu du rugby est à son tour touché par une polémique sur le dopage présumé de certains joueurs.

"Aucun cas n'est avéré. Et s'il y en avait un, ce n'est pas le fait de mon client qui est retiré de ce milieu depuis deux ans", a insisté Me Bellegarde.

M. Camborde et les trois autres mises en examen risquent trois ans de prison et 40.000 euros d'amende.

PREMIER CAS DE DOPAGE AU TOUR D'ITALIE

LaPresse.ca-15 mai 2013

L'Union cycliste internationale (UCI) a signifié au coureur français Sylvain Georges qu'il avait échoué à un test antidopage dans le cadre du Tour d'Italie.

La fédération internationale a indiqué que des traces du stimulant Heptaminol ont été détectées dans un échantillon d'urine de Georges, à l'issue de la 10e étape de vendredi dernier.

Georges peut exiger que l'échantillon B du test soit analysé.

Aucune sanction n'a été imposée pour le moment.

Le cycliste âgé de 28 ans fait partie de l'équipe AG2R La Mondiale.

Avant la 11e étape de mercredi, Georges pointait au 81e rang du classement cumulatif, à une heure trois minutes et 54 secondes du meneur Vincenzo Nibali.

Il s'agit du premier cas de dopage depuis le début de la compétition cette année.

FERNANDO ROMBOLI RECONNU COUPABLE DE DOPAGE

RTBF-15 mai 2013

Fernando Romboli, 24 ans, a été contrôlé positif durant un tournoi du circuit Challenger à Bogota, Colombie, le 11 juillet de l'année dernière, a annoncé la fédération internationale de tennis (ITF), mercredi.

Les analyses effectuées par le laboratoire accrédité de Montréal, Canada, ont fait apparaître des traces de deux produits diurétiques, la furosémide et l'hydrochlorothiazide, deux substances interdites par le code mondial anti-dopage.

Le joueur brésilien, 24 ans, a expliqué que les deux substances se trouvaient dans un produit prescrit par un médecin et qu'il ne cherchait pas du tout à améliorer ses performances.

L'ITF a condamné Fernando Romboli à 8 mois et demi de suspension, avec effet rétroactif, à partir du 1er septembre 2012. Sa suspension s'achève ce 15 mai à minuit, mais ses résultats au tournoi de Bogota ont été annulés. Il perd donc ses points ATP et les primes de victoires.